

PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT – APPEL À CANDIDATURES
REALISATION D'UN PARKING SILO ET TRAVAUX D'AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Entité adjudicatrice : AEROPORT DE BALE-MULHOUSE - Établissement public franco-suisse - BP 60120 - 68304 SAINT-LOUIS Cedex – Code NUTS : FRF12 - Tél. : 03 89 90 31 11 – Fax : 03 89 90 25 77 – Email : sma@euroairport.com - www.euroairport.com

Adresse du profil d'acheteur (URL) : <https://www.marches-securises.fr/>

Communication : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr/>

Activité principale : activités aéroportuaires

Type de marché : Marché de travaux

Lieu d'exécution et de livraison : FRF12 - Site de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Classification CPV : 45213312, 71322000

Description des prestations : Création d'un parking en R+6 sur un parking existant dans le secteur douanier suisse (parcs existant de 17500 m² dédié à la construction du silo de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse). Le marché a pour objet les études de conception et la réalisation d'un parking silo en superstructure d'une capacité finale de l'ordre de 2 800 places de véhicules légers, ainsi que les aménagements extérieurs sur l'emprise foncière non bâtie.

Le marché comprend la conception technique et architecturale, la construction, la fourniture, le montage et les essais du parking silo et des ouvrages associés (poste HT / démolition et, où modification des ouvrages existants bâtiments, assainissements et de réseaux enterrés / système de guidage à la place, sprinkler, etc.). Les travaux se dérouleront sur un parc existant actuellement en exploitation.

Information sur les lots : Le marché n'est pas divisé en lots. Les candidats doivent répondre à la totalité des prestations du marché.

Critères d'attribution : Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse. Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères seront énoncés uniquement dans les documents de la consultation.

Durée du marché : 48 mois. Démarrage prévisionnel : 1^{er} semestre 2020

Le marché sera décomposé en 2 phases :

- Phase études (APD/PRO + dossier de PC)
- Phases travaux silo et travaux d'aménagements extérieurs selon libération des emprises.

Variantes autorisées : Oui

Options : Pendant son exécution, le marché pourra être modifié dans les conditions prévues par l'article 89 de la Directive 2014/25/UE dans la limite de 50% du montant initial du marché.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Ne peuvent accéder à un marché de l'Aéroport que les seules entreprises qui sont en règle avec les situations précisées dans la lettre de candidature citée ci-dessous.

Contenu des dossiers de candidature :

Fournir une **lettre de candidature et son annexe signée**, unique en cas de groupement, et une **déclaration du candidat** par membre du groupement (documents français DC1 + attestation sur l'honneur et DC2 acceptés), **dûment complétées**, précisant les capacités financières, économiques, techniques et professionnelles du candidat. Ces documents spécifiques à l'Aéroport sont téléchargeables sur le site www.euroairport.com, rubrique " Business & Partenaires, puis Marchés publics, puis Documentation générale". <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/documentation.html>

Justifications à produire par le prestataire : Se référer aux modalités et conditions fixées à l'adresse suivante : www.euroairport.com, rubrique " Business & Partenaires, puis Marchés publics, puis "Conditions d'accès" pour les documents et renseignements à produire. <https://www.euroairport.com/fr/business-partenaires/marches-publics/dossier-de-candidature.html>

Autres renseignements à fournir :

- **Dossier « Capacités techniques »**

Le candidat (ou le groupement) doit présenter :

- une note présentant l'organisation générale du candidat, les missions remplies par chaque membre en cas de groupement, et sa motivation,

et disposer en propre des capacités suivantes :

- capacité pour la **conception-construction** de parcs de stationnement largement ventilés.
- capacité **d'entreprise de construction** en précisant les prestations réalisées en **propre** et les prestations **sous traitées**.
- capacités **architecturales d'œuvres d'importance et de complexité similaires** (architecte inscrit à l'ordre ou équivalence dans le pays d'origine).
- capacité en **ingénierie bâtiment** "tous corps d'état" et VRD.

Capacités nécessaires et pouvant être sous traitées :

- capacités en **règlementation française** (code de la construction, réglementation ERP, incendie et accessibilité, etc...)
- capacités en ingénierie incendie selon normes françaises
- capacités en système de guidage à la place dynamique et interfaces système de gestion parkings
- capacités en organisation planification coordination
- capacités en conception d'aménagements urbains et paysagers
- capacités en BIM management.

- **Dossier « références »** permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats présenté de la manière suivante :

- une liste précisant les références détaillées récentes par membres du groupement (objet, lieu, état d'avancement ou date de livraison, maître d'ouvrage, montant des travaux, mission réalisée par le candidat).
- deux ou trois affiches de format A3 présentant les références significatives du candidat ou de chaque membre du groupement, celles-ci pouvant être visitées par le maître d'ouvrage avec coordonnées des contacts.

Ces pièces sont à produire également pour les éventuels sous-traitants.

Le candidat peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Dans ce cas, il apporte la preuve qu'elles disposeront des moyens nécessaires, par exemple, en produisant l'engagement de ces entités à cet effet et, conformément à l'article 79.2 de la Directive 2014/25/UE, il fournit les éléments pour justifier que les entités disposent des capacités nécessaires pour l'exécution du marché et produisent les documents et informations demandés dans la déclaration du candidat.

Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer : nombre de candidats envisagé : 7

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les candidats respectant les **conditions administratives** qui ne sont pas en situation d'exclusion et qui remplissent les conditions minimales de caractère économique et technique pour l'opération seront sélectionnés sur la base des 2 critères suivants, jugés sur les éléments fournis par le candidat, et pondérés chacun comme suit :

- **capacités techniques** : solution constructive modulaire s'appuyant sur une **conception éprouvée** et un **process industrialisé** (40%)
- **moyens et organisation** du candidat (60%)

Indemnisation : Toutes les offres finales, conformes et complètes, seront indemnisées à hauteur de 50 000 € HT maximum dans les conditions figurant dans le règlement de la consultation. L'indemnité versée au titulaire constitue une avance et sera déduite des sommes dues au titre du marché.

Cautionnement et garanties demandées : Il sera appliqué une retenue de garantie de 5% sur les règlements, remplaçable par une garantie à première demande dans les conditions précisées dans le règlement de consultation.

Modalités essentielles de financement et de paiement : Financement par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse. Paiement selon article 13 du Cahier des Clauses Générales Travaux édité par l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Il est interdit à tout candidat de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :
- en qualité de candidat individuel et de mandataire d'un groupement ;
- en qualité de mandataire de plus d'un groupement.

Un même co-traitant ne peut figurer que dans un seul groupement.

Les architectes doivent obligatoirement être membres du groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par l'Aéroport est le groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourrait être contraint d'assurer sa transformation pour se conformer à ce souhait sous peine d'élimination de son offre.

Type de procédure : Procédure d'appel d'offres restreint sur performances, définie dans les procédures de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse.

Le marché est-il couvert par l'accord sur les marchés publics ? Oui

Formes des envois - Date et heure limites de réception des dossiers de candidature : La transmission des dossiers de candidature s'effectue exclusivement par voie dématérialisée sans signature électronique (en format pdf dans un seul dossier renommé «Silosuisse» et comportant le nom du candidat) sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>. Chaque pièce doit faire l'objet d'un fichier distinct et est classée par ordre logique de présentation, sans sous-répertoires. Le nom des fichiers doit comporter au maximum 25 caractères.

Les dates et heure limites de réception sont fixées au **26/09/2019 à 12h00** (heure locale). Les candidatures électroniques dont la fin du téléchargement interviendrait après la date et l'heure limites visées ci-dessus ne sont pas recevables.

Date limite d'envoi du dossier de consultation aux candidats retenus : 20/02/2020

Langues : Les dossiers de candidature peuvent être remis en français ou en allemand.

Les offres devront toutefois être remises en français uniquement, et le marché sera établi en français. Les candidats doivent spécifier par écrit lors de la remise des candidatures s'ils souhaitent obtenir une traduction de courtoisie des pièces écrites en allemand (seule la version française faisant foi).

Délai minimal de validité des offres : 9 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Modalités d'ouverture des offres : Séance non publique

Marché renouvelable : Non

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Aéroport de Bâle-Mulhouse - Service Génie Civil Ingénierie – M. Ludovic RENAUDIN – Tél : +33 3 89 90 26 37 - E-mail : projet-silosuisse@euroairport.com

Date d'envoi du présent avis au JOUE : 22/07/2019

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours: Tribunal administratif de Strasbourg - 31 avenue de la Paix - F-67000 STRASBOURG - Tel.: +33 3 88 21 23 23 - Fax: +33 3 88 36 44 66 – Email: greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : 24/07/2019